

WAVRE

L'«August 17th Brutus 5 years», nouveau whisky belge de Distal

- ActuHP - lundi 14 août 2017 06h00 - Pascal JASSOGNE - L'Avenir



Thierry Van Renteghem est le concepteur de ce nouveau whisky dont la sortie officielle a lieu ce jeudi. -ÉdA – 302147189552

C'est à Wavre que les cinq «tiches» de Distal ont présenté leur nouveau whisky. Seulement 840 bouteilles sont en vente à partir de ce jeudi 17 août.

Gérée par le concepteur Thierry Van Renteghem (originaire de Mouscron, mais habitant à Chaumont-Gistoux), le directeur marketing Ludovic Heck (Céroux-Mousty), le graphiste Gwen Nemry (Wavre), le représentant commercial Laurent Elvetici (Gembloux) et le coordinateur Pascal Wauters (Grez-Doiceau), la société Distal (Gembloux) propose une gamme très large de spiritueux. Dans le portfolio de la petite PME, il y a du gin (Gemblue), de la vodka (Cosmik), du whisky (Skot'iche et August 17th Brutus) et de la tequila (Casa Belga).



Ce 17 août, les cinq «tiches», comme ils se surnomment, sortent, sur le marché belge, un nouveau single malt dans la gamme Brutus. Et ce n'est pas n'importe quel whisky puisqu'il s'agit d'un single cask strenght.

Mais de quoi s'agit-il exactement? Cela signifie que ce whisky est issu d'un seul fût. Cela fait en tout 840 bouteilles. Il s'agit donc d'un single cask. Il est dit strenght car son taux d'alcool n'a pas été ramené à 40%, comme c'est souvent le cas. Dans ce cas-ci, le whisky titre 48% d'alcool. C'est pour cela qu'il est dit strenght.

«Au vu du succès de notre première sortie du whisky August 17th, qui était un single malt de seulement 3 ans d'âge, nous nous sommes dit que poursuivre avec cette idée de sortir chaque année, un whisky de notre réserve était une bonne idée, explique Thierry Van Renterghem, le boss de la petite PME Distal. Notre whisky a bien vieilli. Il n'a que 5 ans mais c'est pour lui le début de sa maturité gustative. Nous n'avons sélectionné qu'une seule barrique et il n'y en aura pas deux, prévient de boss de Distal. Chaque année, nous aurons l'ambition de présenter ce genre de produit qui complète admirablement notre gamme.» Une gamme qui devrait s'enrichir en novembre d'un rhum, en cours de maturation, à Gembloux.

Des droits d'accises très pénalisants

Le whisky «August Brutus 17th 5 years» a pas mal de caractère. Sa jolie couleur dorée, lui vient de sa barrique. En bouche, il fait parler son caractère, tout en douceur et en rondeur, avant de rappeler sa puissance alcoolique (48%). Il est à l'image du reste de la gamme Distal proposée chez tous les bons cavistes et commerces spécialisés.

Distal fait distiller la plupart de ses alcools de base en France, à Cognac, suivant un processus qui lui est propre. L'ensemble des grains proviennent de la Beauce. L'orge est malté sur place, sans tourbe, sans charbon. L'alcool est distillé deux fois. La production est ensuite rapatriée sur Gembloux où elle est mise à l'élevage dans des fûts de 400 litres, «pas trop longtemps, car nous ne voulons pas marquer nos distillats par le bois.»

Un choix qui permet à Distal de proposer des malts de grande qualité, très onctueux, qui se démarquent singulièrement de tous les autres whiskies produits en Belgique.

Les cinq entrepreneurs doivent cependant faire face, outre la concurrence, à un taux d'accises extrêmement défavorable. «Si nous étions installés au Luxembourg, les accises ne nous ponctionneraient que 4€ par litre. En Belgique, c'est 12€. Difficile ainsi de bien se positionner à l'export. Quand on s'est lancé en 2007, on n'a jamais pensé à cette augmentation des accises. Malgré cela l'entreprise se porte bien. Nous avons même créé trois emplois.»

«Casa Belga», cette tequila qui pourrait devenir une beltel ou une tequibel...



Comme c'est le cas pour le champagne, le cognac ou le porto, la tequila est un produit disposant d'une appellation d'origine protégée. Cette réglementation fixe notamment les règles et les lieux de production mais elle induit aussi un usage strict du nom. N'est donc pas champagne qui veut et dans cet esprit-là, encore moins tequila qui veut.

Distal s'est récemment lancée dans l'aventure de produire une tequila à consonance belge. La tequila est protégée. On ne peut en produire que dans la région de Jalisco, au Mexique. «Ça, nous le savions. Nous avons réalisé un cahier des charges pour faire distiller une tequila selon notre goût. Les Mexicains l'ont faite. Las, leur législation devient de plus en plus contraignante et impose un embouteillage obligatoire au Mexique. Ce n'est évidemment pas ce que nous avions prévu, non plus. On réfléchit à plusieurs alternatives pour éviter cette contrainte de dernière minute.»

Et les cinq entrepreneurs pourraient bien lancer une «beltel» ou une «tequibel», histoire de faire un petit pied de nez à une législation incontournable au niveau international et ainsi maintenir l'embouteillage de ce produit à Gembloux.